

**ESPACES PUBLICS****Travaux de maintenance des voiries et des dépendances communales**

Attribution du marché

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le présent dossier concerne la réalisation d'opérations ponctuelles de sécurité (liées au stationnement, à la sécurité routière et à l'amélioration des déplacements des personnes handicapées), la réalisation de réfections, grosses réparations, l'amélioration et l'aménagement sur les voiries et espaces publics communaux, dépendances des bâtiments et terrains communaux, cimetières et accotements des voiries départementales.

Il est également prévu, dans le cadre de ce marché, d'intervenir sur le mobilier urbain afin de procéder aux réfections de tranchées concessionnaires, et de procéder éventuellement à de petites réparations sur le réseau d'assainissement communal.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé en fonction des besoins (réparations...) ou des demandes (travaux de sécurité, travaux comités de quartiers...), et ne peut donc être défini à l'avance.

C'est pourquoi le présent marché public prend la forme d'un marché à bons de commande (article 77 du code des marchés publics) conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification au titulaire. Il sera ensuite reconductible de façon expresse trois fois à échéance de chaque période annuelle. Sa durée totale, reconductions comprises, n'excédera pas quatre ans.

Le montant annuel de ce marché est estimé entre 200 000 € HT et 1 200 000 € HT. Le cumul annuel des engagements de dépenses concernant ce marché devra impérativement être compris entre ces deux seuils.

Les travaux seront exécutés dans les délais fixés sur chaque bon de commande. Ces délais seront compris entre 1 jour et 4 mois (sauf cas particuliers nécessitant un délai d'intervention plus important) à compter de la date fixée dans le bon de commande prescrivant de commencer les travaux.

Compte tenu du montant estimatif global du marché (maximum de 4 800 000 € HT pour quatre ans) et de sa spécificité, celui-ci a été passé selon une procédure adaptée, (article 28 du code des marchés publics) sous la forme d'une consultation restreinte et négociée.

La procédure s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Un avis d'appel public à la concurrence, transmis au BOAMP le 12 mars 2009, a été publié le 17 mars 2009.
- A la date limite de remise des candidatures, 21 sociétés ont fait parvenir un pli.
- Le 2 avril 2009, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des plis et les a confiés au technicien référent pour analyse.
- Le 24 avril 2009, au regard de l'analyse technique des candidatures, le représentant du pouvoir adjudicateur a habilité 3 sociétés à présenter une offre.
- A la date limite de remise des offres, 3 sociétés ont fait parvenir un pli.
- Le 18 mai 2009, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des plis remis par les 3 sociétés et les a confiés au technicien référent pour analyse.
- Le 27 mai 2009, les 3 sociétés ont été successivement reçues dans le cadre de la négociation prévue pour préciser leur offre.
- Le 11 juin 2009, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), après analyse et classement des offres, a attribué le marché à la société SNTPP, pour un montant estimatif annuel compris entre 200 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire le marché relatif aux travaux d'entretien, de réparation, d'amélioration et d'aménagement des voies, réseaux divers et d'assainissement sur les voiries, dans les propriétés communales et dépendances de la Ville, avec la société SNTPP, pour un montant estimatif annuel compris entre 200 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

## **ESPACES PUBLICS**

### **Travaux de maintenance des voiries et des dépendances communales**

Attribution du marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 28 et 77,

considérant que la Ville souhaite réaliser des travaux d'entretien, de réparation, d'amélioration et d'aménagement des voies, réseaux divers et d'assainissement sur les voiries, dans les propriétés communales et autres dépendances,

considérant que ces travaux ne peuvent être totalement définis à l'avance, puisqu'ils seront réalisés en fonction des besoins (réparations...) ou des demandes (travaux de sécurité, travaux comités de quartiers...), et qu'en conséquence le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics,

considérant qu'après analyse et classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 11 juin 2009, a attribué le marché relatif aux travaux de maintenance des voiries et des dépendances communales à la société SNTPP,

vu le cahier des clauses administratives générales applicables en matière de travaux,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

par 44 voix pour et 1 abstention

**ARTICLE 1 :** AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif aux travaux d'entretien, de réparation, d'amélioration et d'aménagement des voies, réseaux divers et d'assainissement sur les voiries, dans les propriétés communales et dépendances de la Ville, avec la société SNTPP, pour un montant estimatif annuel compris entre 200 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

**ARTICLE 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JUIN 2009